

La Première Dame, Mme Dominique Ouattara, lors de la cérémonie de signature de l'accord de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants :

«Nous partageons un même idéal, celui d'une Afrique sans exploitation des enfants »

La République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont signé, le jeudi 17 Octobre 2013 à la salle de conférence internationale du Ministère des Affaires Etrangères au Plateau, un accord bilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants. A cet effet, la Première Dame, Mme Dominique Ouattara, par ailleurs, Présidente du CNS a levé un coin de voile sur le phénomène du

travail des enfants dans le pays. Lire son discours.

Avant tout propos, je voudrais souhaiter la bienvenue à ma sœur Madame Chantal COMPAORE, Première Dame du Burkina-Faso.

Chère Chantal,

C'est avec une joie sans cesse renouvelée que je vous accueille à nouveau chez vous en Côte d'Ivoire.

Que ce soit dans un cadre amical ou dans un cadre purement formel, vos visites traduisent toujours l'attachement que vous nous témoignez et je voudrais vous en remercier.

Madame la Première Dame,

Chère sœur,

A l'instar des actions de protection que vous menez avec votre Fondation, la Fondation SUKA, au profit des enfants en détresse,

orphelins et vulnérables, vous démontrez par votre présence ici ce jour, votre attachement à la cause de nos enfants et votre désir de les voir grandir dans un environnement favorable.

En effet, le 24 octobre dernier à Ouagadougou, nous avons posé les jalons de notre lutte contre la traite transfrontalière des enfants.

Nous avons alors marqué notre adhésion à la lutte contre l'exploitation des enfants, par la signature d'une déclaration conjointe visant à affirmer notre engagement et notre implication personnelle dans la lutte contre la traite des enfants, dans chacun de nos Pays.

A cet effet, nous avons convenu de la signature, d'un Accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

J'en suis très heureuse car, la mise en commun de nos efforts nous permettra de combattre beaucoup plus efficacement tous les abus et

violences qui sont quotidiennement faites à de milliers d'enfants dans nos pays.

Parmi ces violences, la traite des enfants est l'une des manifestations les plus extrêmes, et les plus périlleuses pour leur survie.

En effet, les enfants qui en sont victimes sont souvent recrutés et transportés hors de leur pays où de leur localité d'origine. Ils sont séparés de leurs familles et isolés dans des régions où ils ne possèdent pas de statut légal.

Ils vivent souvent dans un état de précarité social très avancé et n'ont pas accès à l'éducation, à la santé et au loisir.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, la traite des enfants est une des pires formes de travail des enfants. Elle est assimilée à l'esclavage et représente l'une des formes les plus intolérables d'atteinte aux droits des enfants.

En Côte d'Ivoire, l'enquête démographique et de Santé réalisée en 2011, a révélé que 39% des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent sur le territoire national.

Récemment, le cas des enfants exploités dans les plantations du mont Péko, et dans les mines d'Hiré, nous montre combien le problème est d'actualité et combien il doit être combattu avec énergie.

C'est pourquoi ma Chère sœur, je reste convaincue qu'en signant cet accord de coopération qui vise à lutter contre la traite transfrontalière des enfants entre nos deux pays, nous posons en amont, les bases d'une réponse plus adaptée pour endiguer le fléau.

Mesdames et messieurs, les Ministres, messieurs les experts,

Je voudrais vous remercier pour le travail effectué et vous encourager à rester mobilisés, parce qu'il est impérieux de traduire notre détermination en actes concrets.

C'est dans cette même dynamique que je me rendrai à Washington DC le 28 Octobre 2013 pour la signature d'un protocole d'accord avec

l'Université de Tulane, afin de formaliser officiellement le cadre d'une enquête sur le travail des enfants dans la cacaoculture en Côte d'Ivoire. Cette enquête permettra à la Côte d'Ivoire de disposer de données plus spécifiques, fiables et actuelles sur la situation du travail des enfants dans les plantations de cacao. Elle permettra aussi, d'établir une cartographie exacte du phénomène et d'en mesurer l'ampleur.

Mesdames et messieurs,

Si nous sommes tous ici réunis aujourd'hui, c'est bien parce que nous partageons un même idéal, celui d'une Afrique sans exploitation des enfants.

Je ne cesserai jamais assez de le répéter : la place des enfants est sur les bancs de l'école. Ils ne doivent plus être astreints à des travaux qui portent atteinte à leur santé, leur sécurité et leur moralité.

Aussi, je demande à tous mes frères et sœurs de ne pas employer nos enfants. Notre devoir est de les protéger, afin qu'ils grandissent, et s'épanouissent en toute liberté.

Je vous remercie.